

En cas d'absence :

Les désistements seront communiqués à l'école la veille par téléphone ou par email : josephtrenson@hotmail.com sinon les repas seront facturés d'office.

Le repas du 1^{er} jour d'absence n'est plus déductible.

Après un mois de facture non honorée, l'enfant ne sera plus accepté aux repas chauds.

Les menus du mois sont consultables sur le site de l'école :

www.ecoledhennuyeres.be